

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.046  
Objet

PLAN DE CIRCULATION  
PROGRAMME 1982.

DATE DE CONVOCATION

11 MARS 1982

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1982

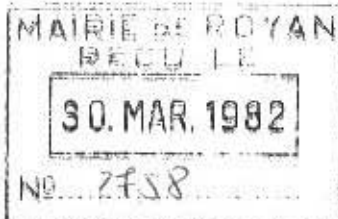
Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 22

Nombre de votants ..... 25

.....  
Contre  
Abstentions

UNANIMITE;



# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix neuf Mars

à vingt heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,  
BUJARD, BOUCHET, DUFOR,  
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
MM. GUICHAOUA, TETARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP,  
M. CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUTET  
Mme TACQUET par M. BUIARD  
M. PELLETIER par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD.

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie urbaine et notamment  
de certains carrefours ayant pour objet l'amélioration des courants  
d'écoulement du trafic, la Ville a décidé d'affecter annuellement  
une provision de crédits.

Plusieurs carrefours ont été réalisés dans ces conditions en 1980  
et 1981: carrefour Gantier, carrefour de la Clochette, carrefour  
Gambetta, Pierre Loti.

Il s'avère indispensable de programmer en 1982 :

- l'accès à la nouvelle cale du bac  
(av. de Pontalliac, Bd Thiers)..... 200.000 F.
- le carrefour Bd D. Hedde, Av. Reutin..... 100.000 F.
- accès au Port (rampe Torchut, Quai Monas-  
tir)..... 400.000 F.

De telles opérations s'inscrivent dans les objectifs du Plan  
de circulation.

En conséquence, le Conseil Municipal est en mesure de solliciter de l'Etat une subvention calculée au taux de 50% de la dépense prévisionnelle estimée à 700.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

calculée  
- de solliciter de l'Etat une subvention /au taux de 50% de la dépense prévisionnelle estimée à 700.000 F. pour la réalisation des carrefours suivants :

- accès à la nouvelle cale du Bac (av. de Pontailiac Bd Thiers)

- carrefour avenue Hedde - Bd Reutin

- accès au Port (rampe Torchut, Quai Monastir)

- d'inscrire les crédits nécessaires au financement des trois opérations dans le cadre du Budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



A. LACHAUD.